



# APGTP

Association du paritarisme  
Salariés - Employeurs

**Organisations syndicales représentatives des employeurs**

UNGE/SNEPPIM/CSNGT

**Organisations syndicales représentatives de salariés**

CFTC/CFDT/CGT

**Présidente**

Virginie BAZIN (Ministère du Travail)

**Délégué Général**

Sébastien CHATAIN

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CMP DU 24 JANVIER 2019**

*APGTP 54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS digicode 6831*

RELEVÉ DES DÉCISIONS CMP 24 JANVIER 2019

DUVE 28 FEVRIER 2019

**Commission Mixte Paritaire**

54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS - Tél : 01 55 28 14 90 [contact@apgtp.fr](mailto:contact@apgtp.fr) [www.apgtp.fr](http://www.apgtp.fr)

## I. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

### DECISION

Les partenaires sociaux approuvent l'ordre du jour

## II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS

### DECISION

Les partenaires sociaux approuvent les relevés des décisions du 12 et 20 décembre 2018.

## III. RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA CPNEFP, DES SOUS-COMMISSIONS, CPGRP ET CPPNII

## IV. NEGOCIATION DES SALAIRES MINIMUMS

### DECISION

Les partenaires sociaux conviennent de reporter ce sujet suite à l'accord du 12 décembre 2018 à la prochaine CPPNI du 28 février 2019

## V. BRANCHE D'ACCUEIL

### DECISION

Dans le contexte des discussions de rapprochement avec la branche des économistes de la construction, les partenaires sociaux de la branche des métiers du géomètre ont la volonté de prévoir un statut conventionnel de rattachement au terme des cinq ans si les CCN n'ont pas été remplacées par des dispositions communes.

## VI. PROJET D'ACCORD SUR L'ORDRE PUBLIC CONVENTIONNEL (1 H)

### DECISION

Les partenaires sociaux conviennent de se positionner pour la prochaine CPPNI sur le bloc 2

Les partenaires s'appuieront sur la comparaison entre les dispositions conventionnelles et le code du travail sur les thèmes du bloc 2 déjà communiqués.

**VII. PROJET D'ACCORD CONTRAT COURT (1H)**

**DECISION**

Les partenaires sociaux reprendront ce sujet lors de la prochaine CPPNI.

**VIII. PROJET D'ACCORD CONTRAT DE CHANTIER (1h)**

**DECISION**

Ce point est ajourné

**IX. PROJET SUR L'EPARGNE SALARIALE (1H)**

**DECISION**

Ce point est ajourné

**X. ORDRE DU JOUR DE LA CMP DU 28 FEVRIER 2019**

**ORDRE DE LA CPPNI DU 28 FEVRIER 2019**

- I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- II. ELECTION DE LA COPRESIDENCE
- III. APPROBATION DU RELEVÉ DES DECISIONS
- IV. RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA CPNEFP, DES SOUS- COMMISSIONS, CPGRP
- V. NEGOCIATION DES SALAIRES MINIMUMS (2H)
- VI. PROJET D'ACCORD SUR L'ORDRE PUBLIC CONVENTIONNEL (2 H)
- VII. PROJET D'ACCORD CONTRAT COURT (2 H)
- VIII. PROJET D'ACCORD CONTRAT DE CHANTIER (2 H)
- IX. ETABLISSEMENT DU RAPPORT ANNUEL DE BRANCHE (1 H)
- XI. QUESTIONS DIVERSES

1. Calendrier commission 14 mars 2019

**DECISION**

La CMP décale la prochaine CPPNI du 14 au 28 mars 2019.

## 2. Renvoi de la notification de l'accord sur l'Opcv 6 aux partenaires sociaux

### DECISION

Les courriers de notification en courrier recommandé pour la CFDT devront être adressés à l'adresse Synatpau CFDT 3 rue du Château d'eau 75010 PARIS.

Les partenaires sociaux conviennent de renouveler la procédure de notification à l'ensemble des organisations représentatives.

Les partenaires sociaux réfléchissent aux possibilités de notifier des accords et/ ou avenants ainsi que les oppositions par courriels recommandés électroniques.

## 3. Retour de la branche en format CPPNI

La présidente (représentant le Ministère du Travail) indique que la commission est en capacité de revenir à un format paritaire autonome à partir de la prochaine CPPNI.

### DECISION

Le Synatpau CFDT prend acte de cette information et précise qu'il demandait le retour en CPPNI depuis deux ans.

L'UNGE, le SNEPPIM et la CFTC prennent acte de la décision.